ASBL
association pour le droit des étrangers

L'Adde organise
un cycle
d'intervisions juridiques
sur le thème

Questions d'actualité en droit des étrangers

À destination des intervenants de services de première ligne

Avec le soutien de la Commission communautaire française de la Région de Bruxelles-Capitale (COCOF), de la Communauté française, Service de l'Éducation permanente.

Programme

Jeudi 7 avril 2011 : Les actes d'état civil et les documents d'identité
- La reconnaissance des actes de l'état civil
- Les alternatives en l'absence d'acte de l'état civil
- La preuve de l'identité dans le cadre des procédures de séjour

Jeudi 19 mai 2011 : Le droit au regroupement familial
- La condition de logement suffisant
- Le critère de relation stable et durable dans le cadre du partenariat
- La demande de regroupement familial du territoire belge
- La perte du droit de séjour
- Les projets de réforme

Jeudi 16 juin 2011 : Questions d'assurabilité et d'aide médicale
- Les bénéficiaires de l'assurance soins de santé
- Les bénéficiaires de l'aide sociale ou de l'accueil
- L'aide médicale urgente

Jeudi 22 septembre 2011 : Le droit de séjour des citoyens UE
- Les citoyens UE bénéficiaires du séjour de plus de trois mois : conditions particulières (notions de chances réelles d'être engagé ; ressources suffisantes ; relation stable ; à charge)
- La perte du droit de séjour pour les citoyens UE

Jeudi 24 novembre 2011 : Questions de travail et chômage
- L'actualité du droit au travail des étrangers
- Principes en matière d'allocations de chômage
- Évaluation du cycle de séminaire et perspective

Présentation

Ces dernières années, la réglementation relative aux étrangers a été profondément modifiée, notamment suite aux lois du 15 septembre 2006, s'agissant du séjour des ressortissants de pays tiers, ou du 25 avril 2007, pour les citoyens de l'union européenne et leurs membres de famille. Les modifications légales ont donné lieu à des mesures réglementaires et à des pratiques nouvelles. Différentes mesures mises en œuvre ont été sanctionnées par la Cour constitutionnelle ou le conseil d'Etat, ou la jurisprudence du Conseil du contentieux des étrangers, et ont été ensuite modifiées. Par ailleurs, des questions récurrentes se posent, en lien avec les statuts de séjour, en ce qui concerne le droit au travail et l'accès à certains droits sociaux, tels l'assurance médicale ou le droit aux allocations de chômage pour l'étranger.

Le cycle de séminaires vise à étudier et à discuter des pratiques et questions actuelles rencontrées dans la pratique par les juristes et travailleurs sociaux impliqués dans le conseil et l'orientation des personnes étrangères. Il propose pour chaque séance un exposé théorique suivi d'un échange des pratiques des différents professionnels, afin de dégager des solutions concrètes sur le terrain et d'améliorer la connaissance de la matière.

A cette fin, la participation au séminaire **est limitée à un groupe de 25 personnes** impliquées dans une activité de conseil aux migrants dans le cadre d'un service de première ligne.

Il est animé par les juristes de l'ADDE asbl et des intervenants extérieurs.

Les séances d'intervision se déroulent les jeudi 7 avril, 19 mai, 16 juin, 22 septembre et 24 novembre 2011, de 9 h à 12 h à l'ADDE rue du Boulet, 22, 1000 Bruxelles (Salle de réunion, 4ème étage).

Renseignements pratiques

Lieu de la formation : ADDE asbl, Rue du Boulet, 22, 1000 Bruxelles (Salle de réunion, 4ème étage)

Accès : métro (Ste Catherine)
tram 3, 4 (Bourse)
bus 95 (Bourse)

Horaire : de 9h à 12 h

Inscription : toute personne désireuse de s'inscrire est priée de renvoyer le formulaire d'inscription dûment complété, au plus tard 10 jours avant la séance, à Mariella Simioni par courrier, mail ou fax :
ADDE asbl, Rue du Boulet, 22, 1000 Bruxelles
mariella.simioni@adde.be
Fax : 02 227 42 44

Les droits d'inscription s'élèvent à 10€ par séance (documentation comprise), à payer, au plus tard 10 jours avant la séance, sur le compte n° 630-0217856-53, ou sur place.

Le nombre de places est limité à 25 personnes par séance.